# Extrait du registre des délibérations Séance du 10 Avril 2025

L'an 2025 et le 10 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de GRIGNON Michel, Maire.

<u>Présents</u>: M. GRIGNON Michel, Maire, M. MEZZOUG Adil, M. DESBAN Jean-François, Mme JUBIN Sophie, Mme BRULE Delphine, Mme FRAGNAUD Hélène, Mme LEMOINE Stéphanie, Mme CAREIL Larissa, M. TAVERNIER Jean-Sébastien, M. LE PIRONNEC Gilles, M. LUHERNE Vincent, M. DANIELO Philippe, Mme JOSSET Carole Excusé(s) ayant donné procuration: Mme MOREL Patricia à Mme JOSSET Carole, M. GRIJOL François à Mme LEMOINE Stéphanie, Mme COUSSEMACQ Mathilde à M. TAVERNIER Jean-Sébastien, M. SOUCHET Frédéric à Mme BRULE Delphine

Excusé(s): Mme LE MONNIER Solène

Absent(s): M. TROLEZ Ronan

## Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 19

• Présents : 13

<u>Date de la convocation</u>: 02/04/2025 <u>Date d'affichage</u>: 02/04/2025

#### Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Morbihan le : 11/04/2025

et publication du : 11/04/2025

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté : à l'unanimité

A été nommé(e) secrétaire : Mme BRULE Delphine

#### SOMMAIRE

Budget primitif 2025 Vote des taux d'imposition Indemnité de gardiennage

Convention Eau & Rivières de Bretagne

Questembert communauté : fonds de concours

Questembert Communauté : appel à contribution financière

Point ajouté à l'ordre du jour après l'accord à l'unanimité du conseil municipal :

Enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural

# réf: 2025-04-10 - Budget primitif 2025

L'adjointe aux finances présente le budget primitif 2025 préparé lors des réunions de la Commission finances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'adopter le budget primitif 2025 qui s'équilibre :
- \* en section de fonctionnement : 2 339 928.83€
- \* en section d'investissement : 2 407 701.14€.

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

## réf: 2025-04-11 - Vote des taux d'imposition

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

L'adjointe aux finances rappelle les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties votés en 2024 :

- Taxe d'habitation : 13.93%.
- Taxe foncière communale sur les propriétés bâties : 35.72%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46.44%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de maintenir les taux d'imposition en 2025 : TH : 13.93%, TFB : 35.72%, TFPNB : 46.44%
- de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

Michel GRIGNON Les taux n'ont pas évolué depuis 2016.

## réf: 2025-04-12 - Indemnité de gardiennage

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- verser l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales, soit à 503.42€ pour 2025, plafond autorisé par la circulaire ministérielle du 9 octobre 2023.

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

#### réf : 2025-04-13 - Convention Eau & Rivières de Bretagne

L'Adjointe à l'Environnement rappelle que le Conseil municipal s'est engagé en 2021 dans le programme Atlas de Biodiversité Communal initié par le Parc Naturel Régional du Morbihan. La commune s'est engagée de 2022 à 2024 afin de mettre en valeur ses lavoirs et ses zones humides dans une politique de sensibilisation à la préservation de la nature et de l'environnement.

L'objectif aujourd'hui en 2025 est ainsi de poursuivre le travail de restauration des habitats propices aux amphibiens, de proposer un programme d'animations centré sur la connaissance et la préservation des milieux aquatiques la découverte des zones humides, de leur biodiversité, de leurs espèces emblématiques pour le grand public et plus particulièrement les habitants de Berric et ses environs.

Après trois années de partenariat, il est proposé au Conseil municipal de formaliser un nouveau partenariat pluriannuel d'une durée de 3 ans (2025, 2026 et 2027), autour d'un programme de protection, de sensibilisation des zones humides et de sa biodiversité sur la commune de Berric.

Le coût s'élève à 4 920€ répartis de la façon suivante : 1 570€ en 2025, 1 600€ en 2026 et 1 750€ en 2027.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention présentée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

#### réf : 2025-04-14 - Questembert communauté : fonds de concours

L'adjointe aux finances présente la répartition du fonds de concours ADS sur la communauté de communes.

L'adjointe aux finances rappelle que le Conseil municipal délibère chaque année sur un fonds de concours visant à compenser la dépense supplémentaire que représente la fin de l'instruction par les services de l'état de l'ADS (autorisation du droit des sols).

Les communes devant présenter un projet en investissement pour percevoir ce fonds de concours, il est proposé de l'affecter au revêtement du sol du restaurant scolaire.

Revêtement du sol du Restaurant scolaire			
Dépenses		Recettes	
Restaurant scolaire :	24 740,52 €	Fonds de concours	11 900,00 €
Revêtement de sol		Autofinancement	12 840,52 €
TOTAL	24 740,52 €	TOTAL	24 740,52 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de solliciter un fonds de concours de 11 900€ à Questembert Communauté pour le revêtement de sol du restaurant scolaire.

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

#### réf : 2025-04-15 - Questembert Communauté : appel à contribution financière

Monsieur le Maire informe que le conseil communautaire du 24 février dernier a présenté son débat d'orientation budgétaire pour la préparation de son budget.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a été transmis avec convocations aux élus municipaux et aux DGS le 17 février.

Face à ce contexte national incertain, la situation financière de Questembert Communauté s'est contrainte en 2024. Avec légèrement plus de recettes que de dépenses réelles de fonctionnement, la collectivité dégage peu de marge de manœuvre depuis deux années.

Monsieur le Maire ajoute que pour son budget de fonctionnement 2025, Questembert Communauté doit faire face à une baisse prévisionnelle de ses recettes de fonctionnement avec notamment une baisse possible de la dotation de compensation des EPCI.

Monsieur le Maire rappelle les différents échanges qui ont eu lieu au sein des différentes commissions finances et notamment ceux du 11 février et du 13 février derniers dans lesquels le Président de Questembert Communauté a fait la proposition que chaque commune puisse délibérer pour soutenir financièrement quelques actions communautaires comme :

- le financement des entrées de piscine pour les élèves scolarisés en primaires,
- le financement de certaines actions culturelles communautaires puisque cette compétence est partagée entre les communes et Questembert Communauté.

Dans un contexte de compétence partagée et afin de maintenir les services proposés notamment en faveur des écoles primaires du territoire à travers l'offre spectacle vivant, l'offre chèque livre et salon du livre, les services réseaux des médiathèques, les festivals intercommunaux en direction du jeune public mais aussi des communes et des collèges, lycées, il est proposé l'appel à une contribution financière.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le montant de la contribution financière portant sur le soutien au financement des entrées piscine et sur le soutien aux actions culturelles communautaires. La comptabilisation de ces dépenses s'entend comme une

subvention de fonctionnement à un organisme public, il faut donc prévoir la dépense au compte 65731.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'adopter la contribution demandée pour financer les entrées piscine des élèves primaires de sa commune à hauteur de 50 % du prix de l'entrée piscine

Selon les décisions budgétaires chaque année, le calcul de la contribution sera fait en fonction du nombre d'entrées réalisé l'année scolaire précédente.

- d'adopter la contribution demandée pour financer les actions culturelles communautaires relevant de la compétence partagée à hauteur de 2€ par habitant

Selon les décisions budgétaires chaque année, le calcul de la contribution sera fait en fonction du nombre d'habitants (donnée population INSEE) de chaque commune, bénéficiaire de ces actions.

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

Michel GRIGNON Pour Berric, cela représente 4 723€.

Jean-Sébastien S'agit-il d'un versement unique ou annuel ?

Michel GRIGNON Questembert Communauté va travailler sur une convention triennale. Ce montant serait versé chaque année.

## réf : 2025-04-16 - Enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est propriétaire d'un chemin rural à Larcan. Ce chemin dessert deux propriétés mais n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser et constitue une charge pour la collectivité.

Par délibération du 31 janvier 2013, le Conseil municipal a donné son accord pour lancer la procédure de cession au profit de Monsieur et Madame LE NEVE d'une portion de ce chemin rural à hauteur de 238 m², mais la procédure de cession n'a pas été réalisée.

Par courrier en date du 23 septembre 2023, Monsieur et Madame LE NEVE ont renouvelé leur souhait d'acquérir une portion du chemin rural d'une superficie approximative de 413 m² comprenant :

- l'emprise ayant déjà fait l'objet d'un accord de principe de la commune par délibération précitée au regard d'un projet de division ayant fait l'objet d'un document d'arpentage d'une surface de 238 m² :
- une emprise supplémentaire d'une surface approximative de 175 m².

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de faire procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural situé à Larcan, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

Michel GRIGNON La servitude qui existait n'a plus lieu d'être. Les réseaux seraient déplacés sur le domaine public. Le solution arrange les riverains.

## Tour de tables - commissions

Jean-Sébastien TAVERNIER Réunion de commandement de la brigade de Questembert et d'Elven pour évoquer les cas de violences conjugales et les accidents de la route sur le territoire.

Les chasseurs de Berric se sont réunis en vue de la chasse au sanglier en soutien aux agriculteurs.

Aucune demande n'a été déposée pour le budget participatif.

Stéphanie LEMOINE Le jury citoyen du projet RéColTes de Questembert Communauté a retenu six projets dont celui de « Des Graines et des Brouettes » pour une sensibilisation à la biodiversité. Une balade « découverte et sensibilisation à la biodiversité sur la thématique : Trésors des plantes compagnes de nos campagnes aura lieu à Berric le 1<sup>er</sup> août de 10h à 12h30.

La procédure de mise en compatibilité du PLU va débuter afin de rendre à nouveau construire une partie du secteur de Lere Blenec.

Hélène FRAGNAUD La commission culture s'est réunie le 27 mars afin de travailler sur le salon du livre le 11 et 12 octobre. Stéphanie Trouillard sera l'invitée d'honneur.

Le salon d'art a lieu à partir du 18 avril à la salle culturelle.

Jean-François DESBAN 270 œuvres seront présentées.

Hélène FRAGNAUD Le concert classique de l'Orchestre National de Bretagne a lieu samedi 10 mai à 20h30. Les places sont en vente à la mairie.

Le film « Un p'tit truc en plus » sera projeté dans le cadre du Ciné Plein Air le 23 août.

Le 25 novembre, Viktor Vincent, mentaliste, sera présent à la salle culturelle.

Le concert d'Issouf Sanou a accueilli une centaine de spectateurs (103 entrées payantes).

Adil MEZZOUG Fait le point sur les travaux de voirie en cours sur la route de Sulniac.

Jean-François DESBAN Fait le point sur les travaux d'effacement des réseaux prévus.

Michel GRIGNON Une animation aura lieu mardi 15 avril pour la gestion des biodéchets pour les habitants qui n'ont pas de jardin.

Philippe DANIELO Le restaurant scolaire est-il concerné?

Michel GRIGNON Pas pour l'instant.

Michel GRIGNON Une démonstration sur la gestion des déchets du jardin et compostage en déchèterie et végéterie aux horaires d'ouverture au public aura lieu à la végéterie jeudi 17 avril.

Fait le point sur l'avancée des travaux d'aménagement de la Place de l'Eglise. Aucun retard n'est à constater à ce jour.

Un courrier a été adressé aux riverains Rue du Puits, Rue la Croix, Rue du Grand Pont, Rue des Glycines, Place de l'Eglise, Clos des Tulipiers, sur la Route départementale entre l'Agence postale communale et le Bol d'Or, aux commerçants, aux écoles, aux entreprises ZA du Flachec, etc. afin d'annoncer la réunion du jeudi 17 avril à 20h à la mairie. Une information a également été faite via les différents outils de communication de la mairie.

A partir du 22 avril, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur la route départementale entre l'agence postale et le bar-tabac presse Le Bol d'Or et sur la Rue du Grand Pont.

La circulation autour de la maison médicale sera à double sens.

Les commerces restent ouverts.

Le Conseil municipal se réunira le 27 mai et le 1<sup>er</sup> juillet. Fin de la réunion 21h15